



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
SAINTE-CROIX
Séance du Mardi 3 septembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, trois septembre à vingt heure et trente minutes , le Conseil Municipal, légalement convoqué par courrier électronique le vingt-neuf août 2024, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jean-Marc BALARAN, Maire.

Étaient présents :

Jean-Marc BALARAN (Maire), Didier BOURG (Adjoint), Bertrand FOPPA, Pascal TAUPIAC, Frédéric ORGUEIL, Flavie PIRON, Bertrand ALEXANDRE, Nathalie CALMELS,

Absents excusés : Christine ROIG, Vanessa VIALETES.

Secrétaire de séance :

Nathalie CALMELS

Membres en exercice	Membres présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de votants
10	8	0	8

N°2024-07-39

3.5.1

Chemins ruraux : Désignation du Commissaire enquêteur et ouverture de l'enquête publique

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la séance du 26 juin 2023, il a été délibéré le lancement du recensement des chemins ruraux de la commune.

L'association TIGEO a assisté la commune pour faire la carte du recensement ainsi que le tableau des chemins ruraux.

La rédaction de la notice a été confié à Me. Éric GRANDCHAMPS, avocat spécialisé dans le droit rural.

Les honoraires de l'avocat s'élèvent à 200€ HT.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de rédiger un arrêté portant sur l'ouverture de l'enquête Publique et la désignation du Commissaire enquêteur et de faire paraître la publication dans deux journaux d'annonces légales.

Vu le décret n° 2022-1652 du 26 décembre 2022 qui prévoit une enquête publique d'une durée de quinze jours consécutifs

Considérant la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur pour le Tarn au titre de l'année 2024.

Monsieur le Maire propose M. Bruno GALIBER d'AUQUE pour commissaire enquêteur, ses honoraires s'élèvent à 500 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, des membres présents et des membres représentés :

- ✓ **DESIGNE** M. Bruno GALIBER d'AUQUE commissaire enquêteur
- ✓ **PRESCRIT** l'ouverture de l'enquête publique pour quinze jours consécutifs à définir avec M. GALIBER d'AUQUE.
- ✓ **AUTORISE** M. le Maire à publier dans La Dépêche du Midi et dans le Tarn Libre, 15 jours avant le début de l'enquête.

Au registre figure la liste et la signature des membres présents

Pour extrait, certifié conforme

Le Maire,
Jean-Marc BALARAN

La Secrétaire de séance
Nathalie CALMELS